

REGLEMENT DE PRÊT DU MATERIEL pour les associations

Qui peut emprunter le matériel :

Les associations soullandaises uniquement (association loi 1901 référencée en mairie)

Tableau du matériel et équipement pouvant être empruntés :

DESIGNATION	dimensions volume poids	quantité	transport	prêt aux associations oui/non	installation	Quantité réservée
stands AFN (non homologués)	5,5 x 3 m	5	ST	oui	association	
stand bâché sur 3 côtés (préciser s'il faut les côtés)	8 x 2,5 m	1	ST	oui	ST	
masses acier	20 kg	16	ST	oui avec les stands		
masses béton	40 kg	6	ST	oui avec les stands		
masses sable	15 kg	10	ST	oui avec les stands		
podium H de 0,7 à 1,15 m	96 M2 divisibles	1	ST	oui	ST	
bâche pour podium	50 M2 non divisible	1	ST	oui	ST	
tables plastique pliables	2 x 0,8 m	20	ST	oui	ST	
plateaux de protection pour tables pliantes (par ex: lors de grillades)	1,2 x 0,8 m	4	ST	oui	ST	
bancs non pliables	2 m	24	ST	oui	ST	
chaises		59	ST	oui	ST	
ganivelles (à privilégier)	2 m	93	ST	oui	ST	
ganivelles	3 m	26	ST	oui	ST	
ganivelles avec route barrée	3 m	7	ST	oui	ST	
praticables de Prévoirie H 0,4 et 0,6 m	2 x 1 m	12		oui	ST	
passerelles	2,5 m	5	ST	oui	ST	
coffret électrique	1 prise tri et 3 mono	2	ST	oui	ST	
poubelle jaune	240 l	2	ST	oui	ST	
poubelle pour le verre	240 l	1	ST	oui	ST	
poubelle pour le papier	240 l	3	ST	oui	ST	
poubelle ordures ménagères	600 l	3	ST	oui	ST	
grilles acier SAT	2 m x 1 m	100	ST	oui	ST/SAT	
grilles bois SAT	2 m x 1,2 m	7	ST	oui	ST/SAT	
grilles acier (anciennes) SAT	1,3 m x 0,9 m	20	ST	oui	ST/SAT	
tapis de danse	sur demande et accord					
moquette ignifugée	sur demande et accord					

Tournez SVP

DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL

Conditions de mise à disposition :

Réservation gratuite (convention à effectuer à la mairie).

Grilles d'exposition : faire la demande à l'association SAT (Soullans Animation Tourisme), transport par les services techniques

Point de règlement :

- Interdiction de sous-louer ou de prêter le matériel emprunté à un particulier ou à une autre association
- Le matériel devra être rendu propre
- Le transport du matériel sera effectué par les services techniques
- L'installation sur le lieu de la manifestation sera faite par les associations ou Services techniques (selon le matériel emprunté)

Nom de l'Association : _____

Responsable (nom et prénom) : _____

Fonction dans l'association : _____ **N° Téléphone :** _____

Nature et date de la manifestation : _____

Lieu d'utilisation du matériel : _____

Assurance : _____ **N° :** _____

Emprunt du matériel (le matériel sera déplacé pendant les heures d'ouvertures des services techniques) :

Retour du matériel (le matériel sera récupéré pendant les heures d'ouvertures des services techniques) :

Bon pour accord

Fait à Soullans, le :

Le Maire

Signature du demandeur